



Pour diffusion immédiate

Une première en près de 40 ans

LA VILLE DE LÉVIS ET ULTRAMAR LTÉE SIGNENT DEUX PROTOCOLES D'ENTENTE

Lévis, le 11 novembre 2008. - La Ville de Lévis et Ultramar Ltée ont signé aujourd'hui deux protocoles d'entente ayant trait, pour le premier, aux engagements de la compagnie dans le cadre de la réalisation d'un oléoduc entre Lévis et Montréal (projet Pipeline Saint-Laurent) et, pour le second, aux dispositions de nature financière applicables à la présence et à l'exploitation de la Raffinerie Jean-Gaulin sur le territoire de Lévis.

Un protocole aborde les aspects relatifs à la construction de la partie du pipeline installée sur le territoire de Lévis, mais à l'extérieur des limites du terrain de la Raffinerie Jean-Gaulin. Il comprend notamment les engagements suivants :

- L'élaboration et l'approbation par la Ville d'un plan de mesures d'urgence ;
- La mise en place de moyens visant à garantir la protection de la prise d'eau potable de la rivière Chaudière ;
- La profondeur d'enfouissement du pipeline mentionnant 1,6 m de profondeur en milieu cultivé et 1,2 m en milieu boisé ;
- La réalisation d'un plan d'intégration paysagère afin d'intégrer harmonieusement le pipeline dans son environnement ;
- L'identification, en collaboration avec la Ville, de toute compensation consécutive à la perte de superficie de milieu humide ;
- La décontamination du territoire ou la réparation de dommages au milieu attribuables à la construction ou à l'exploitation du pipeline soit assumée par Ultramar.

L'autre protocole vise plus précisément les engagements financiers d'Ultramar reliés à la présence et à l'exploitation sur le territoire de Lévis de la Raffinerie Jean-Gaulin. Ce protocole, d'une durée de 5 ans, comporte notamment :

- Le soutien financier des organismes accrédités par la Ville en vertu de la Politique de soutien aux organismes et de la Politique d'accréditation et de soutien à des organismes de revitalisation pour un montant annuel minimum de 300 000 \$;
- Une contribution annuelle de 80 000 \$ au Centre de recherche en efficacité énergétique qui hébergera la Chaire de recherche industrielle en efficacité énergétique parrainée par l'École de technologie supérieure (ÉTS) ;

- Une contribution annuelle de 50 000 \$ pour la promotion et le développement de la Société de transport de Lévis ;
- Un minimum de 50 000 \$ par année afin de concevoir et réaliser des travaux d'aménagement paysager permanents sur le site de la Raffinerie Jean-Gaulin.

La Ville de Lévis est venue en appui à la réalisation du projet de Pipeline Saint-Laurent sur son territoire en adoptant, le 27 juin de cette année, un règlement de contrôle intérimaire (RCI numéro RV-2008-07-44), en acceptant de modifier le moment venu son schéma d'aménagement et de développement révisé et en adressant, le 2 septembre dernier, un avis favorable à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec concernant l'utilisation à des fins autres que l'agriculture de terrains pour la construction du pipeline Saint-Laurent.

Au moment de signer les protocoles d'entente, la mairesse de Lévis, madame Danielle Roy Marinelli, a déclaré qu'Ultramar « est un joueur clé dans l'économie de Lévis et de la région. Les ententes que nous formalisons aujourd'hui viennent mieux encadrer notre relation. Les discussions en marge de la préparation de ces deux protocoles nous auront permis, de part et d'autre, de clarifier nos attentes réciproques. Nous sommes convaincus qu'il découlera de relations plus étroites des retombées très positives pour l'ensemble de la collectivité. »

De son côté, le vice-président et directeur général de la raffinerie Jean-Gaulin, M. Richard Boucher, a tenu à réaffirmer la volonté d'Ultramar d'être un citoyen à part entière au sein de la communauté lévisienne. « Nous sommes à Lévis depuis maintenant 40 ans et nous avons l'intention d'y être encore longtemps. Notre implication et celle de nos employés dans la communauté locale a toujours été l'une de nos priorités. Nous sommes heureux, à travers les deux protocoles signés aujourd'hui, de contribuer de façon plus concrète à l'essor de notre région. »

À propos de la Ville de Lévis et de la raffinerie Jean-Gaulin

L'actuelle Ville de Lévis est la 8^e ville en importance au Québec avec une population de près de 133 000 personnes. Elle est née du regroupement de 10 anciennes villes en janvier 2002. Son économie est fortement axée sur le manufacturier et le virage vers le tertiaire moteur est initié depuis ces dernières années

À la fine pointe de la technologie, la raffinerie Jean-Gaulin de Lévis est l'une de plus importantes du Canada. Grâce à de récents investissements, elle peut traiter jusqu'à 265 000 barils de pétrole brut par jour. Elle emploie plus de 500 personnes et engendre des milliers d'emplois indirects.

-30-

Source : André Roy
Direction des communications
Téléphone : 418 835-8288

Louis Forget
Vice-président, Affaires publiques et gouvernementales
Ultramar Ltée
514-499-6442/418-835-8001
louis_forget@ultramar.ca